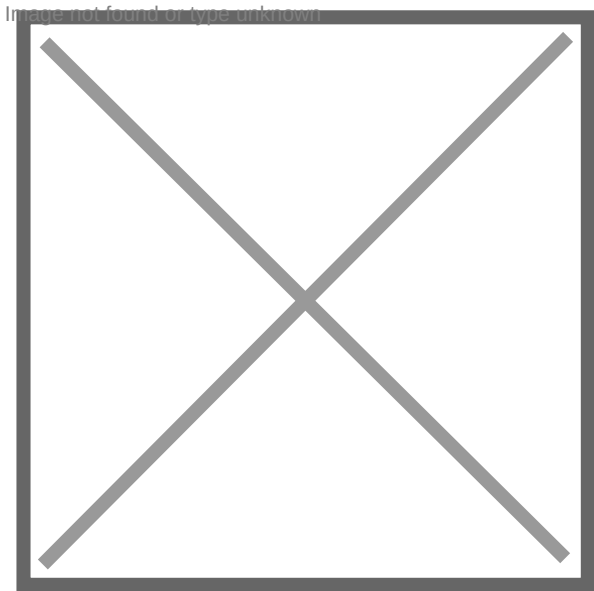




Correctionnelle pour violence conjugale

Par **naydacasa11**, le **16/10/2011** à **23:04**

Bonjour, j'ai subi des violences conjugales avec 3j it et abandon du domicile conjugal, je suis enceinte aussi et mon mari passe en correctionnelle bientôt. le divorce est en cours. il est arrivé en France en début d'année 2011. il n'a pas de casier judiciaire. dois-je assister? de quelle peine encourt-il? peut-il se voir être renvoyé dans son pays "maroc" car son visa se périmera fin d'année 2011. et concernant l'enfant à naître, aura-t-il moins de droits? merci,

Par **mimi493**, le **17/10/2011** à **00:36**

Prenez un avocat, portez-vous partie civile.